

LE VOTE OBLIGATOIRE

UNE PROPHYLAXIE DÉMOCRATIQUE PLUTÔT QU'UNE PÉDAGOGIE RÉPUBLICAINE

Laurent Bouvet*

*Professeur de science politique à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, directeur de l'Observatoire de la vie politique (Ovipol) de la Fondation Jean-Jaurès. Dernier ouvrage paru : *L'Insécurité culturelle. Sortir du malaise identitaire français* (Fayard, 2015)

Dans une note de la Fondation Jean-Jaurès du 13 mars 2015, Gilles Finchelstein propose le vote obligatoire comme outil de combat à la fois « symbolique et pratique » contre l'abstention – contre ses effets et non contre ses causes, précise volontiers l'auteur.

On le sait, l'idée n'est ni nouvelle (la première proposition de loi en ce sens a été déposée en juin 1871) ni particulièrement originale (puisque des pays aussi différents que la Belgique, le Brésil ou l'Australie ont adopté parfois de longue date une telle disposition). Elle est même régulièrement remise à l'ordre du jour en France comme à l'étranger. Ainsi, treize propositions parlementaires allant dans ce sens ont été présentées depuis 2000 en France.

Cette fois-ci, pourtant, nous dit Gilles Finchelstein, c'est le moment ! Le contexte a changé et les conditions d'une mise en place d'une telle mesure sont réunies : progression spectaculaire et surtout « installation » durable de l'abstention dans le paysage politique français ; reconnaissance enfin enclenchée du vote blanc (avec la loi de 2014) ; volonté de réaffirmation très claire des « valeurs républicaines » après les attentats du début du mois de janvier dernier.

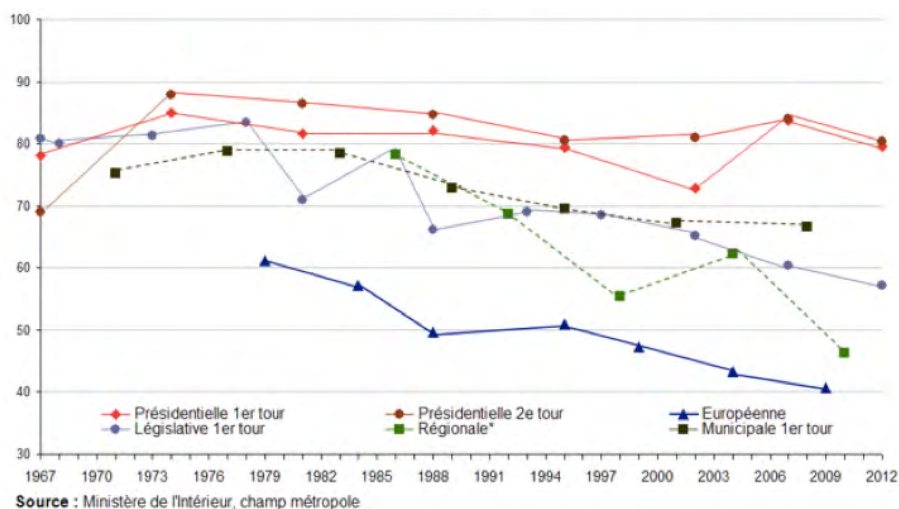
Nous ne sommes pas pour autant convaincus par une telle proposition. Et sans reprendre ici la litanie des arguments techniques, favorables et défavorables, au vote obligatoire, tant ils sont aujourd'hui bien établis et connus¹, nous nous attarderons néanmoins sur les « bénéfiques » qui en sont attendus par Gilles Finchelstein. Ils sont au nombre de trois : le « renforcement de la légitimité de notre démocratie » ; l'amorçage d'une « dynamique vertueuse » envers la chose publique de la part des citoyens et des élus vis-à-vis de tous les citoyens ; la défense d'une « certaine conception de la République », celle des droits et des devoirs, une République ayant « confiance dans son peuple ». Chacun de ces arguments mérite d'être étudié attentivement.

1. Voir notamment : Anissa Amjahad, Jean-Michel De Waele et Michel Hastings (dir.), *Le Vote obligatoire. Débats, enjeux et défis*, Economica, 2011 ; William Benessiano, « Le vote obligatoire », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 61, 2005 ; Jonathan Levine, « The Case for Compulsory Voting », *The National Interest*, 2 novembre 2012.

La légitimité démocratique

L'idée défendue par Gilles Finchelstein est que le vote obligatoire aiderait à lutter contre l'abstention alors même que celle-ci est en hausse significative ces dernières années et désormais ancrée au cœur de la vie politique française comme un phénomène politique majeur (voir schéma ci-dessous).

Taux de participation à différentes élections



Le lien ainsi établi entre abstention et vote obligatoire soulève néanmoins plusieurs problèmes. D'abord celui du constat même de l'abstention. La tendance générale à l'augmentation de l'abstention que l'on observe pour nombre d'élections n'est en effet pas vérifiée pour toutes les élections, et certainement pas pour l'élection majeure de nos institutions : la présidentielle. Ce qui nous oblige, *a minima*, à poser la question suivante : pourquoi lors de la présidentielle, les Français se déplacent-ils massivement pour voter alors qu'ils ne le font pas pour d'autres scrutins ? Il s'agit d'un angle mort de la proposition du vote obligatoire.

Celui, ensuite, plus large, de savoir si le vote obligatoire est susceptible de répondre aux différentes motivations possibles de l'abstention. On sait combien il est difficile d'expliquer l'abstention tant celles-ci peuvent être variées. Ainsi des études récentes ont-elles montré que l'abstention semble globalement moins témoigner d'un choix politique de principe que d'une marque de désintérêt général pour la chose publique². Or contraindre les gens

2. Pour la France, voir Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, *La Démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieux populaires*, Gallimard-Folio, 2007. Et plus largement, Pippa Norris (ed.), *Elections and Voting Behaviour: New Challenges, New Perspectives*. Ashgate, 1998.

LE VOTE OBLIGATOIRE

UNE PROPHYLAXIE DÉMOCRATIQUE PLUTÔT QU'UNE PÉDAGOGIE RÉPUBLICAINE

à voter, à « s'exprimer », fut-ce avec un bulletin blanc, pourrait bien aboutir à masquer un peu plus les causes réelles de l'abstention plutôt qu'à les traiter politiquement.

Enfin, le vote obligatoire ne répond, par définition, qu'à une partie de la question de la légitimité politique. Celle-ci ne se réduit pas en effet au vote lors des élections, elle est évidemment bien plus vaste. Et si désintérêt voire défiance il y a pour la chose publique, c'est d'abord vis-à-vis des partis politiques et de la vie politique au sens institutionnel ; ça l'est moins en revanche pour d'autres formes d'engagement et d'implication civiques. Il s'agit d'une évolution générale dans les démocraties³.

Une dynamique vertueuse pour la citoyenneté

Ce qui nous conduit à la deuxième justification avancée par Gilles Finchelstein en faveur du vote obligatoire. Il devrait, selon lui, servir « d'amorçage d'une dynamique vertueuse » envers la chose publique de la part des citoyens d'une part (notamment de certaines catégories d'entre eux) et des élus vis-à-vis de tous les citoyens.

On avancera ici, de prime abord, que considérer ainsi qu'une mesure technique, surtout assortie d'une contrainte (une amende pécuniaire en l'occurrence), puisse permettre aux citoyens de s'intéresser à voire de s'impliquer davantage dans la vie publique apparaît comme illusoire. Surtout, comme il est précisé dans sa note par l'auteur, s'il s'agit de « réintégrer dans le jeu » milieux populaires et jeunes générations. On touche très vite ici, on le voit, au caractère superficiel sinon factice d'une telle proposition.

Concernant les catégories populaires, leur « sur-abstention », comme d'ailleurs leur survote pour un parti tel que le FN, témoigne, outre de la défiance générale mentionnée plus haut, d'un rejet assez net des offres politiques actuelles. On le voit notamment au travers des difficultés de la gauche dite « radicale », supposée mieux représenter les aspirations populaires, à récupérer les déçus de la gauche de gouvernement. Une obligation d'aller voter pourrait donc se transformer tout simplement pour cet électorat en partie en un vote blanc tout aussi massif que leur abstention et en partie en une augmentation nette du vote pour le FN puisque, comme le disent ses défenseurs eux-mêmes, son instauration ne change pas globalement les équilibres politiques.

Concernant les « jeunes générations », c'est encore plus simple : comment imaginer un instant que ce que ne réussissent à obtenir ni la famille ni l'école – ni la société dans son ensemble devrait-on dire – pourrait l'être par une obligation électorale assortie de sanction ? C'est là une illusion étonnante quant à la réalité tangible de la citoyenneté. Celle-ci ne

3. Pippa Norris, *Phoenix: Reinventing Political Activism*, Cambridge UP, 2002.

LE VOTE OBLIGATOIRE

UNE PROPHYLAXIE DÉMOCRATIQUE PLUTÔT QU'UNE PÉDAGOGIE RÉPUBLICAINE

peut dépendre d'artefacts démocratiques, elle est d'abord et avant tout une pédagogie de longue haleine, surtout à destination des plus jeunes de nos concitoyens.

Reste l'argument de l'obligation qui serait ainsi offerte aux élus de « s'intéresser bien davantage à tous les citoyens ». Outre qu'il n'est pas certain que les élus aient attendu une telle mesure pour s'intéresser à l'ensemble des citoyens dont ils ont la responsabilité, l'incertitude profonde qui pèse sur l'orientation du vote des électeurs qui seraient ainsi « obligés » d'aller aux urnes pourrait bien être tout sauf un signe encourageant pour les élus. Cette « dynamique vertueuse » avancée par Gilles Finchelstein pourrait en effet se résumer à un surinvestissement dans le clientélisme électoral afin de convaincre (à tout prix...) leurs concitoyens de ne pas « voter blanc » ! Il n'est pas certain que les règles de la morale démocratique et que la transparence des pratiques politiques y trouvent une grande amélioration.

La défense d'une certaine conception de la République

L'ultime argument avancé par Gilles Finchelstein est « d'ordre symbolique ». Il s'agirait de montrer, par l'instauration du vote obligatoire, « dans une période où elle est attaquée, que la République sait se mobiliser » et que « la République a confiance dans son peuple ». L'objectif est incontestable, et on se tient bien évidemment au premier rang de ceux qui y souscrivent. Le problème ici renvoie plutôt à l'adéquation de celui-ci avec le moyen proposé.

La difficulté vient ici, nous semble-t-il, de la confusion entre la démocratie et la République. Si la forme démocratique de notre régime républicain est incontestable – le combat initial pour le suffrage universel des Républicains en 1848 en est la meilleure preuve –, les principes de la République (ce que certains appellent aujourd'hui ses « valeurs ») dépassent néanmoins largement leur forme démocratique. La référence aux « droits et aux devoirs » dans l'argument avancé par Gilles Finchelstein en faveur du vote obligatoire est donc ici troublante.

En effet, si l'on fait du vote non plus seulement un « droit » mais un « devoir », en espérant ainsi le faire passer du statut de simple opération démocratique à celui de « valeur » républicaine, cela implique nécessairement qu'on l'assortisse d'un contenu républicain ; le devoir ne se concevant qu'au regard de l'appartenance vécue et comprise à un ensemble clairement défini, ici la « communauté des citoyens »⁴. En clair qu'on lie l'acte électoral à une citoyenneté active. Or celle-ci n'est pas un simple compromis entre plusieurs opinions ou un équilibre entre des positions relatives, elle est le résultat d'un accord unanime

4. Dominique Schnapper, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, 1994.

LE VOTE OBLIGATOIRE

UNE PROPHYLAXIE DÉMOCRATIQUE PLUTÔT QU'UNE PÉDAGOGIE RÉPUBLICAINE

sur un socle de principes ou de valeurs intangibles, dont la laïcité, par exemple, est un élément-clef.

Le devoir civique n'est donc pas uniquement la contrepartie d'un droit mais aussi la marque d'une adhésion pleine et entière à la République. Or celle-ci n'est pas donnée et immédiate pour toute la population nationale, comme on l'a vu, avec éclat, depuis le mois de janvier dernier. Il y a même une contestation profonde de ses principes ou valeurs chez certains – notamment pour des raisons religieuses mais aussi pour des raisons politiques. Une citoyenneté aussi complète et exigeante que celle que suppose le vote obligatoire, si l'on veut qu'elle soit effective et non superficielle, nécessite donc un apprentissage ; elle ne se décrète certainement pas par une mesure de technique électorale.

La « confiance dans le peuple » de la part de la République comme le soutient Gilles Finchelstein n'est jamais une pétition de principe, c'est une réalité politique qui se construit et s'entretient, bien au-delà de l'obligation d'aller voter. Si une telle obligation, un tel devoir, devait être mis en place, il serait donc indispensable de l'accompagner de bien autre chose qu'une amende comme sanction. Celle-ci risquant même d'aggraver encore la défiance et même le dédain pour la République. On risquerait sinon de graves déconvenues de la part de toute une partie de la population qui, n'étant plus habituée qu'au langage des droits de l'âge démocratique, ne peut comprendre d'emblée celui des devoirs de la citoyenneté républicaine.

L'opportunité de la mesure pourrait alors se retourner contre son intention, louable certes, mais quelque peu naïve ou inconsciente en la matière.

*

Il nous semble donc que non seulement, comme le dit très bien Gilles Finchelstein en conclusion de sa note, « nul ne peut penser que le vote obligatoire constituerait la panacée » mais encore qu'il pourrait même soulever davantage de problèmes à notre République aujourd'hui mise en cause par certains qu'il ne lui apporterait de solutions et de soutien.

Plutôt qu'une prophylaxie démocratique à l'efficacité douteuse, privilégions la réflexion et l'action en faveur d'une pédagogie républicaine qui accompagne chacun d'entre nous tout au long de son parcours dans la « communauté des citoyens ».